



DOSSIER ETABLI A L'ATTENTION DE :

Nous certifions que les produits suivants : BAGI110BOIS / BAGI140BOIS / FOBOIS160 / COBOIS160 / CUBOIS160 / CUDBOIS110 / KITBOIS6 / KITBOIS125 / KITBOIS2 / KITBOIS3 / KITBOIS4.

Composés de : Bois de bouleau

Nota : conditions de stockage conseillées : Stockage à l'abri de l'humidité

Sont conformes aux réglementations européennes et françaises qui leur sont applicables, dans leur version en vigueur à ce jour :

**En matière d'aptitude au contact alimentaire, et notamment :**

- Note d'information DGCCRF 2012-93 complément de 2004-64
- DIN 10955 Juin 2004, Analyse sensorielle – Examen des matériaux d'emballage et des emballages pour produits alimentaires
- Règlement n°1935/2004 et aux mesures spécifiques visées par ce règlement
- Règlement n°2023/2006 modifié par le Règlement (CE) 282/2008

**En matière d'environnement dans la conception et la fabrication d'emballages, et notamment :**

- Décret 98-638, abrogé par le décret 2007-1467 et reclassé dans la partie réglementaire du code de l'environnement : articles R543-42 à R543-52, transposant la Directive européenne 94/62/CE, en particulier pour la prévention par réduction à la source, le respect des limites en métaux lourds et la minimisation des substances dangereuses modifié par la directive 2004/12/CE du 11 février 2004.
- Norme EN 13430 pour le Recyclage matière
- Norme EN 13432 valorisation par compostage et biodégradation

**Nous déclarons que :**

Le matériau référencé ci-dessus, dans les conditions normales et prévisibles d'emploi, est apte :

Au contact de tous types d'aliments

Ou seulement :

. Au contact sec

. Au contact humide / produits aqueux

. Au contact gras

Facteur correcteur : \_\_\_\_\_

. Au contact acide

. Au contact alcoolique

. Au chauffage/réchauffage au four à micro-ondes

Ratio Surface volume : 1 dm<sup>2</sup>/100 ml (ratio relevé sur l'échantillon testé)



French Décret 2007-766 with amendments and DGCCRF Information Notice 2012-93-Extractable heavy metal

Test Method : With reference to EN645:1993 (cold water extraction) , analysis was performed by ICP-OES.

**Test Report**

No. SHAHG1803606602

Date: 15 Mar 2018

<u>Test Item(s)</u>	<u>Limit</u>	<u>Unit</u>	<u>MDL</u>	<u>001</u>
Extractable Lead	3	mg/kg	0.1	ND
Extractable Cadmium	0.5	mg/kg	0.05	ND
Extractable Mercury	0.3	mg/kg	0.05	ND
<b>Conclusion</b>				<b>PASS</b>

French Décret 2007-766 with amendments and DGCCRF Information Notice 2012-93-Pentachlorophenol (PCP)

Test Method : With reference to ISO 17070: 2015, analysis was performed by GC-ECD or GC-MS.

<u>Test Item(s)</u>	<u>Limit</u>	<u>Unit</u>	<u>MDL</u>	<u>001</u>
Pentachlorophenol (PCP)	0.1	mg/kg	0.05	ND
<b>Conclusion</b>				<b>PASS</b>

French Décret 2007-766 with amendments and DGCCRF Information Notice 2012-93-Polychlorinated biphenyls (PCBs)

Test Method : Solvent extraction, analysis was performed by GC-ECD.

<u>Test Item(s)</u>	<u>Limit</u>	<u>Unit</u>	<u>MDL</u>	<u>001</u>
Polychlorinated Biphenyls (PCBs)	2	mg/kg	2	ND
<b>Conclusion</b>				<b>PASS</b>

Notes :

(1) PCBs Including PCB18, PCB28, PCB52, PCB101, PCB153, PCB138 and PCB180.



ALPHAFORM  
26240 BEAUSEMBLANT

CERTIFICAT DE CONFORMITE

INS/QUAL/001/012

Page 3/4



Sur la base des déclarations de nos fournisseurs et en fonction des fabrications, Le matériau bois de bouleau peut contenir les substances suivantes soumises à restrictions :

N° de Réf	N° CAS	Substances :	Résultats	LMS (mg/kg)

Sur la base des déclarations de nos fournisseurs et en fonction des fabrications, Le matériau bois de bouleau peut contenir les additifs à double fonctionnalité suivants :

N° de SIN	N° CAS	Substances :

- Absence d'amines Aromatiques.
- Absence de Bisphénol A

French Décret 2007-766 with amendments and DGCCRF Information Notice 2012-93-Sensorial examination odour and taste test

Test Method : With reference to EN1230-2:2009  
Test media: Chocolate  
No. of panelist: 6

<u>Test Item(s)</u>	<u>Limit</u>	<u>001</u>
Temperature(°C)	-	23
Test time(hr)	-	48
Sensorial examination odour (Point scale)	2.5	0
Sensorial examination taste (Point scale)	2.5	0
<b>Conclusion</b>		<b>PASS</b>

Notes :

Intensity scale (rounded at 0.5):  
0 – no perceptible difference  
1 – just perceptible difference  
2 – slight difference  
3 – marked difference  
4 – strong difference



**Toutefois la garantie ne peut s'étendre :**

- à toutes modifications ultérieures de la composition du produit visé par la présente déclaration, par addition de substance quelle qu'en soit la nature ;
- à une mise en œuvre pouvant conduire à un matériau dénaturé ;
- à un usage inadéquat des matériaux ;
- à la vérification de la compatibilité réciproque du matériau et des denrées conditionnées, qui est de la responsabilité exclusive de l'utilisateur de l'emballage procédant au conditionnement des denrées conditionnées au regard de son processus industriel et de la composition de ces denrées, et notamment de la non-modification des caractères organoleptiques des denrées conditionnées.

L'utilisation au niveau industriel ou commercial des produits faisant l'objet de la présente déclaration est subordonnée à la vérification de leur conformité aux normes en vigueur ainsi que de leur conformité technique par rapport à l'emploi auquel ils sont destinés.

Ce certificat est destiné à être délivré aux clients et utilisateurs qui en feront la demande.

Cette déclaration prend effet à partir de la date figurant ci-dessous pour une durée maximale de trois ans. Elle annule toute déclaration antérieure. Elle sera modifiée lorsqu'interviendront des changements substantiels dans la fabrication du produit, en mesure de changer certaines conditions essentielles requises par la conformité, ou lorsque les références réglementaires susmentionnées seront modifiées.

Fait à Beausemblant, Le

ABDELLAOUI Djamel  
Responsable QUALITE



**P.S : Détail des éléments sur lesquels est basée cette déclaration :**

- . Attestation(s) des fournisseurs de matières premières :   
(Composant le matériau objet de l'attestation)
- . Analyse de métaux lourds :
- . Analyse de migration globale :
- . Analyse de migration spécifique :
- . Analyse Organoleptique :
- . Présence de matériaux actifs ou intelligents suivant règlement 450/2009
- . Autres :